



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2017, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02027055

HAL Id: hceres-02027055

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027055v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, normes, organisations, territoires

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence d'*Administration publique* (LAP) de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) a été ouverte en 1985 au moment de la création de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) d'Amiens (en application de la loi Savary de 1984). Elle est dispensée seulement en troisième année (L3), à titre dérogatoire, en raison de son objet : la préparation aux concours administratifs de catégories A et B de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière. La formation prépare aussi à la poursuite d'études en master, notamment en master *Science politique* (parcours *Administration publique*) de l'UPJV. Par contre, il n'existe pas d'informations sur les emplois occupés ou les types de concours obtenus par les étudiants en dehors des mentions de la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Dispensée au sein de l'IPAG, la LAP accueille des étudiants en formation initiale ainsi que des agents de la fonction publique ou des salariés du privé dans le cadre de la formation continue. La possibilité d'alternance, mentionnée dans la fiche RNCP, n'est guère abordée dans le dossier d'autoévaluation.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs de la licence d'<i>Administration publique</i> (LAP) sont clairement énoncés : former aux concours administratifs. Les maquettes sont conçues en fonction du programme des concours et comprennent des enseignements spécifiques de préparation aux concours. Les métiers présentés dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont en adéquation avec la formation : attaché territorial, d'administration centrale et des services déconcentrés, inspecteur du Trésor, des impôts, des douanes, du travail, rédacteur territorial, secrétaire administratif, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation. La formation est diplômante, elle permet aussi aux étudiants qui le souhaitent une poursuite d'études en master.</p>
Organisation
<p>Il s'agit d'une troisième année de licence (L3 suspendue) organisée de façon classique sur deux semestres autour d'enseignements correspondant aux programmes des concours de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière : droit public, économie politique et problèmes politiques culturels et sociaux contemporains. La maquette comprend aussi des enseignements méthodologiques spécifiques aux concours comme la préparation de l'entretien oral et la note de synthèse. Chaque semestre comprend trois unités d'enseignement (UE) constituées de deux à six enseignements théoriques, méthodologiques ou de langue aux volumes horaires variables (de sept heures à 48 heures). La maquette ne comporte pas d'options en dehors d'une UE « libre » que les étudiants peuvent mettre à profit pour suivre un enseignement de langue ou faire un stage. Cela ne permet pas aux étudiants de personnaliser leur parcours. Si quelques enseignements sont mutualisés avec les unités de formation et de recherche (UFR) de Droit et de science politique ou d'Économie-gestion, il est envisagé de les développer à l'avenir.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>L'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) d'Amiens est bien intégré dans le réseau des IPAG de proximité (Lille, Valenciennes, Nanterre et Rouen) ; un rapprochement est également en cours avec l'IPAG de Rouen. Il s'insère aussi dans des réseaux nationaux : réseau des IPAG-CPAG (Centre de préparation à l'administration générale), Réseau des écoles de service public (RESP). Des relations étroites sont entretenues avec les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'État (Direction régionale des finances publiques - DRFIP, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - DIRECCTE, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL) ou les juridictions.</p> <p>On peut par ailleurs noter l'existence de l'unité mixte de recherche (UMR) Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique - Épistémologie et sciences sociales (CURAPP-ESS).</p>
Equipe pédagogique
<p>Le nombre d'enseignants-chercheurs impliqués dans la formation est important (16 au total) mais l'équipe, qui se caractérise par son interdisciplinarité (droit, science politique en particulier), est surtout composée de maîtres de conférences de l'UFR de Droit et de science politique (13) ; on ne dénombre que trois professeurs des universités rattachés là-encore à titre principal à l'UFR de Droit et de science politique. L'équipe comprend aussi trois professeurs agrégés du secondaire, dont un est rattaché à l'IPAG. Le personnel permanent est donc extrêmement réduit puisque c'est le seul enseignant rattaché à l'IPAG. On note encore un faible nombre d'intervenants extérieurs professionnels (quatre). Le dossier d'autoévaluation n'indique pas les cours sur lesquels ils interviennent.</p> <p>L'équipe se réunit régulièrement (au moins six fois par an), elle est aussi très présente tout au long de la formation du fait des effectifs réduits de chaque promotion qui autorisent un suivi individualisé de chaque étudiant. Ce suivi est essentiel en raison des difficultés des étudiants liées, notamment, au contexte social et à leur manque de confiance.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Il est à relever une forte variation du nombre d'inscrits d'année en année (de 97 à 45 sur la période 2011-2016) résultat de la politique de recrutement (plus ou moins sélective). Les étudiants titulaires d'une deuxième année de licence (L2) <i>Droit</i> ou <i>Administration économique et sociale</i> (AES) représentent environ la moitié des effectifs. Des titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou d'un brevet de technicien supérieur (BTS) sont aussi accueillis dans la LAP (12 titulaires d'un DUT et 16 d'un BTS sur 53 étudiants inscrits en 2015-2016). Les promotions d'étudiants comptent beaucoup de boursiers (plus des deux tiers).</p> <p>Le taux de réussite aux examens est variable, de 66 % à 42 %. On note des abandons en nombre important certaines années (par exemple, 30 % en 2015-2016), calculé à partir du nombre de présents aux examens. Au total, sur 53 étudiants, 30 seulement ont obtenu leur diplôme en 2016. Le nombre d'étudiants ayant réussi un concours est très faible (aucun en 2014-2015, un en 2012-2013 et 2015-2016, et quatre en 2011-2012).</p> <p>En 2015-2016, sur 30 diplômés, la grande majorité poursuit des études puisque seuls six se sont insérés dans la vie professionnelle (dont quatre poursuivent leurs études en formation continue) alors que 22 sont en poursuite d'études (dont 11 en parcours <i>Administration publique</i> du master <i>Science politique</i>, trois en master <i>Droit</i> notamment dans les spécialités <i>Administration territoriale</i>, <i>Juriste européen</i>, etc., trois en master <i>Science politique</i>, cinq dans un autre master). La proportion d'étudiants en poursuite d'études est assez similaire chaque année.</p>
Place de la recherche
<p>La recherche n'est pas une préoccupation majeure au niveau de la L3 <i>Administration publique</i>. Toutefois, les enseignants-chercheurs qui interviennent dans la LAP font partie de l'UMR CURAPP-ESS.</p> <p>Une journée d'études a été organisée sur la période, en 2015, par la directrice de l'IPAG.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation est une question centrale pour une formation comme la LAP dispensée au sein de l'IPAG. Elle est prise en compte au travers des enseignements, la présence de professionnels dans l'équipe même s'ils sont en nombre limité (afin d'assurer la transmission des techniques professionnelles), l'organisation de conférences sur les métiers en lien avec le parcours <i>Administration publique</i> du master <i>Science politique</i>, de séminaires de sensibilisation au monde du travail (qui débouchent sur la rédaction d'un dossier professionnel), la possibilité d'effectuer des stages.</p>

Place des projets et des stages
<p>Les stages ne sont pas obligatoires, ce qui est regrettable compte tenu de la volonté affirmée de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants. La volonté affichée de les rendre obligatoires dans la prochaine maquette est un élément positif. Quand ils ont lieu, ils s'achèvent sur la rédaction d'un rapport noté. L'aide à la recherche de stages est apportée par le Bureau d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (BIOIP) de l'Université de Picardie Jules Verne qui propose des ateliers d'aide à la recherche de stages et qui a édité un guide des stages. Il existe également une plateforme « stages-emplois » sur le site de l'UPJV.</p>
Place de l'international
<p>La place de l'international reste faible car elle ne se manifeste que par l'enseignement de langues étrangères dont le volume est en lui-même modeste (12 heures par semestre). Il existe la possibilité de suivre, lorsque les horaires correspondent, les activités de la Maison des langues. L'accueil d'étudiants étrangers est prévu mais le dossier d'autoévaluation ne fournit ici aucune donnée chiffrée). Par ailleurs, sont ponctuellement organisées des conférences de chercheurs étrangers (en lien avec les activités du CURAPP-ESS). La faiblesse des mobilités sortantes s'explique en revanche par la nécessité que les étudiants soient vraiment présents sur le site pour suivre l'intégralité de la formation.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>L'inscription est de droit pour les étudiants titulaires d'une deuxième année (L2) de licence de <i>Droit</i> ou d'<i>Administration économique et sociale</i> ; elle s'opère après étude du dossier pour les autres filières. On peut s'étonner que les étudiants de L2 de <i>Science politique</i> n'aient pas d'accès de droit.</p> <p>L'aide à la réussite est mise en œuvre par un suivi pédagogique et un encadrement renforcés : oraux, entretiens professionnalisés mais aussi préparation d'un dossier professionnel (lequel nécessite un entretien avec un professionnel et l'obligation de s'informer sur les métiers et les concours).</p> <p>Il n'existe pas de passerelle particulière ni de dispositif spécifique en dehors de la réalisation d'un dossier professionnel car la LAP est en elle-même une passerelle, permettant aux étudiants issus d'autres formations courtes (DUT, BTS) de rejoindre l'enseignement supérieur au niveau de la troisième année de licence, puis d'intégrer des masters en administration publique, en droit ou en science politique.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'organisation sur la base de trois unités d'enseignement (juridique, science politique et méthodologique) est classique, sur deux semestres, et comprend des cours magistraux (CM) et des travaux dirigés (TD).</p> <p>Quelques enseignements sont mutualisés avec les UFR de Droit et de science politique ou d'Économie-gestion.</p> <p>La formation est ouverte aux étudiants en formation continue. Il est à relever que l'assiduité n'est pas obligatoire en CM, l'objectif étant de faciliter l'inscription d'étudiants salariés.</p> <p>Le dossier n'indique pas si la formation est ouverte à la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE).</p> <p>La place du numérique reste très ordinaire et réside dans les prêts de matériel informatique, l'accès à l'espace numérique de travail (ENT), l'existence de postes de travail accessibles aux étudiants.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants est de forme classique avec deux sessions d'examens, des examens terminaux et des contrôles continus (oraux et écrits), des dossiers et des exposés.</p> <p>L'obtention de l'année - qui représente classiquement 60 ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits) - est possible par compensation entre les deux semestres.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences que doivent acquérir les étudiants résultent du caractère particulier de la LAP qui est une préparation aux concours de la fonction publique. Il n'existe pas de livret de l'étudiant mais on relève un suivi individuel des étudiants par l'équipe pédagogique et par le biais du contrôle continu. Les enseignants se réunissent au moins six fois par an pour assurer ce suivi.</p>

Suivi des diplômés

Il est dit dans le dossier d'autoévaluation qu'une enquête de suivi des diplômés est réalisée par le service de l'université (le Bureau d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle - BIOIP) mais que le taux de réponse aux enquêtes est trop faible (autour de 40 %) sur des effectifs réduits, ce qui implique la mise en place d'un suivi artisanal par le secrétariat de la formation. Il s'agit d'une enquête unique à un an. Toutefois, dans le dossier d'autoévaluation, un tableau est fourni en annexe sans que l'on sache très bien de qui il émane et sans que les chiffres soient très clairs. Cette question du suivi des diplômés, de leur réussite aux concours est essentielle pour une telle formation et nécessiterait que l'IPAG ou l'Université de Picardie Jules Verne mettent en œuvre davantage de moyens.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Des réunions pédagogiques sont organisées tous les deux mois mais il n'a pas été créé de conseil de perfectionnement. Une évaluation annuelle est organisée par les services de l'Université de Picardie Jules Verne ainsi qu'une évaluation semestrielle par l'IPAG lui-même sur la base d'un questionnaire distribué aux étudiants. Ces évaluations sont prises en compte par la direction dans le cadre d'ajustements réguliers de la formation et du dispositif pédagogique, et sont utilisés pour l'élaboration des nouvelles maquettes.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Formation permettant à des étudiants en provenance de formations courtes d'accéder à une licence généraliste et à une insertion professionnelle.
- Formation animée par une équipe pédagogique manifestement dynamique, proche des étudiants.

Points faibles :

- Taux de réussite assez faible et abandon non résiduel.
- Informations insuffisamment précises sur le devenir des diplômés et plus particulièrement sur les concours présentés et obtenus.
- Faible place laissée à l'apprentissage des langues.

Avis global et recommandations :

La licence *Administration publique* est une formation classique de préparation aux concours administratifs. L'avis global est positif.

Toutefois, compte tenu du nombre d'abandons et de la faiblesse des résultats aux concours, un dispositif de remise à niveau pourrait toutefois être envisagé en début d'année universitaire de même qu'un soutien pour les étudiants en difficulté.

Il pourrait être imaginé par ailleurs la possibilité d'options qui permettraient aux étudiants de personnaliser leur parcours et de l'adapter à leurs souhaits en termes de concours ou de poursuite d'études. On pourrait aussi envisager de rendre les stages obligatoires.

Il serait également pertinent d'améliorer le suivi des diplômés.

Enfin, il faudrait sans doute davantage penser la licence *Administration publique* (LAP) en regard du parcours *Administration publique* du master *Science politique*. En effet, étant donné que cette formation ne débute qu'en L3, il

pourrait être utile de mieux indiquer la progression pédagogique entre la LAP et le parcours *Administration publique* du master *Science politique*.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation
LICENCE MENTION ADMINISTRATION PUBLIQUE

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-LI180013836-018298-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom de la directrice de l'IPAG à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, la directrice, les responsables de formation et moi-même tenons à vous signaler que nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université de Picardie Jules
Verne**

Mohammed BENLAHSEN